Le PLU en vigueur

PLU en vigueur du 19 novembre 2012 au 24 juin 2019. Consultez ici l'actuel PLU.

Le PLU est un document règlementaire spécifique à la ville, régi par les dispositions du code de l'Urbanisme. Il remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS). Il a aussi pour enjeu de déterminer à quoi ressemblera la ville de demain.

Le PLU, adopté le 19 novembre 2012, modifié le 13 juin 2013, a fait l'objet d'une modification approuvée le 4 juillet 2016.

Téléchargez ou consultez les documents relatifs au PLU :

- Le rapport de présentation contenant un diagnostic territorial et la justification des incidences du projet de PLU et l'exposé des motifs de la modification simplifiée
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) décrivant les grandes orientations du PLU et les orientations particulières de certains sites stratégiques
- Le plan de zonage général et le règlement complet. Les règles à respecter pour tous travaux ou constructions
- Les règlements : U1, U2, U3, U4, U5, UA, UF, N, glossaire (nécessaire à l'usage quotidien des administrés)
- Les annexes contenant des informations complémentaires sur des sujets comme les servitudes d'utilité publique
- Le rapport et conclusions motivées du commissaire-enquêteur du 9 mars 2015
- La délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2016 approuvant la modification du PLU

Autres règlementations applicables

Le territoire montmorencéen est soumis à des règlementations spécifiques que sont :

- Le Plan d'Exposition au Bruit : la commune est concernée par les zones C et D du Plan qui limitent la construction sur le territoire
- Le périmètre de protection des monuments historiques : les bâtiments situés dans ce périmètre sont soumis aux exigences architecturales émanant de l'architecte des bâtiments de France
- Les risques naturels et géologiques liés au gypse et aux carrières : des mesures spécifiques doivent être prises lors de construction situées dans des secteurs concernés par les risques précités. L'état des risques naturels et technologiques est disponible au service Urbanisme.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture des Services Techniques :

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30
- Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Horaires d'ouverture du Service Urbanisme :

- Mardi de 8h30 à 12h30
- Jeudi de 14h à 17h

Rappel : tous travaux de construction, toutes modifications extérieures des bâtiments, toiture, clôture... sont soumis à déclaration ou à autorisation du maire. Voir la rubrique Vos démarches.

Contact

Vous avez une question sur le PLU ?
Tél. : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 16 09
Mail : stechniques@ville-montmorency.fr

Liens utiles
Infos et coordonnées
Vos démarches
Les servitudes qui s’appliquent à votre terrain
Avant tout ouvrage, consultez le règlement du PLU